

Les structures d'hospitalisation à domicile (HAD) en Bretagne

MODE D'EMPLOI



L'hospitalisation à domicile

L'HAD est une hospitalisation à part entière qui permet d'assurer, au domicile du malade, des soins médicaux et paramédicaux continus et coordonnés en associant le médecin hospitalier, le médecin traitant et tous les professionnels paramédicaux et sociaux.

L'HAD concerne les malades de tous âges, atteints de pathologies graves, aiguës ou chroniques, évolutives et/ou instables, qui en l'absence de prise en charge HAD seraient hospitalisés en établissement de santé avec hébergement.

La complexité, la durée et la fréquence des actes les différencient des soins habituellement dispensés à domicile.



Votre patient peut-il être hospitalisé à domicile ?

Un outil en ligne très simple permet de l'évaluer. En 8 clics maximum, l'outil vous indique si la situation du patient correspond aux critères.

Consultez cet outil sur le site de la Haute Autorité de la Santé (HAS)
▶ <http://adophad.has-sante.fr>



Ou en flashant ce code

En cas de doute, vous pouvez aussi contacter directement la structure d'hospitalisation à domicile (HAD) pour échanger avec un médecin coordonateur.



Les structures d'HAD en Bretagne



HAD 35

7 rue de Veizin - 35000 Rennes
Tél. : 02 99 41 14 33
Mail : accueil@had35.fr
Fax : 02 99 77 46 88
www.had35.fr

HAD du pays de Saint-Malo-Dinan

32 rue du Grand Jardin - 35400 Saint-Malo
Tél. : 02 99 46 76 73
Mail : had.stmalo@aub-sante.fr
Fax : 02 99 46 88 51

HAD du pays Briochin

5 rue Auguste Lumière - 22000 Saint-Brieuc
Tél. : 02 96 77 25 14
Mail : had.stbrieuc@aub-sante.fr
Fax : 02 96 33 63 89

HAD du pays de Guingamp

Centre hospitalier - Bât 14
17 rue Armor - BP 10548
22205 Pabu Guingamp
Tél. : 02 96 40 23 20
Mail : had.guingamp@aub-sante.fr
Fax : 02 96 21 09 70

HAD CH Lannion

Centre Hospitalier Pierre-le-Damany
BP 70348 - 22303 Lannion Cédex
Tél. : 02 96 05 70 15
Mail : sec-had@ch-lannion.fr
Fax : 02 96 05 72 16

HAD des pays de Morlaix

5 rue Marcelin Berthelot
29600 - Saint-Martin-des-Champs
Tél. : 02 98 62 40 94
Mail : had.morlaix@aub-sante.fr
Fax : 02 98 62 46 57

HAD Centre Bretagne

4 bis rue Hélène et Victor Basch - ZI du Signan
56300 Pontivy
Tél. : 02 97 79 15 00
Mail : had.pontivy@aub-sante.fr
Fax : 02 97 25 73 63

HAD du Ponant clinique Pasteur-Lanroze

37 rue Saint Vincent de Paul 42041
29200 Brest Cédex 2
Tél. : 02 98 31 30 64
Mail : contactcpl@vivalto-sante.com
Fax : 02 98 31 30 67
www.clinique-pasteur-brest.com/presentation-hospitalisation-a-domicile.html

HAD de Cornouaille (HSTV)

14 avenue Yves Thepot
29107 Quimper Cédex
Tél. : 02 98 52 65 22
Mail : had@hadcornouaille.hstv.fr
Fax : 02 98 52 65 23

HAD de l'Aven à Etel

6 rue Gabriel - 56100 Lorient
Tél. : 02 97 21 07 27
Mail : had@had-lorient.fr
Fax : 02 97 21 12 01
www.had-lorient.fr

HAD du pays de Vannes Hôpital privé Océane

11 rue Dr Joseph Audic Le Ténério
56000 Vannes
Tél. : 02 97 62 56 20
Mail : had.paysdevannes@oceane.elsan.care
Fax : 02 97 62 56 23
<https://www.elsan.care/fr/hopital-prive-oceane>

HAD CH Ploërmel

Centre hospitalier - 7 rue du Roi Arthur
56804 Ploërmel
Tél. : 02 97 73 22 57
Mail : hadpaysploermel@ch-ploermel.fr
Fax : 02 97 73 22 69

► Retrouvez toutes les structures d'HAD sur : <http://trouversonhad.fr/>





Une continuité des soins 24h/24, 7j/7

Les structures HAD sont des établissements de santé au sens du Code de la santé publique, soumis aux mêmes obligations que les établissements de santé avec hébergement :

- obligation de qualité et de sécurité des soins certifiés par la Haute Autorité de Santé ;
- obligation de continuité des soins 24h/24 et 7j/7.



Une prise en charge pluridisciplinaire et complémentaire

De nombreux professionnels interviennent dans la prise en charge HAD : médecin, infirmier, pharmacien, psychologue, assistante sociale, sage-femme, etc.



De multiples pathologies prises en charge

L'HAD intervient au domicile et dans les établissements sociaux et médico-sociaux. Les pathologies les plus courantes sont : cancérologie, pathologies neuro-dégénératives, traitements post-chirurgicaux complexes, maladies infectieuses graves, obstétrique (ante ou post-partum pathologique), pédiatrie, etc.



Le médecin traitant référent

La prise en charge HAD est subordonnée à une prescription médicale par un médecin généraliste ou d'un établissement de santé. Elle nécessite l'accord formel du médecin traitant qui reste le référent de la prise en charge.